

INTRODUCTION

Quel que soit le rôle professionnel des personnes qui entrent en contact avec ces patients, ils doivent toujours considérer qu'elles ont affaire à un autre, une *personne*, même si les actes commis font justement naître l'idée d'*inhumanité*. Il y a quelque chose à comprendre au-delà des apparences.

Claude Balier, 2005

La violence est un phénomène social présent depuis des générations. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la violence est définie comme étant « l'utilisation intentionnelle de la force, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès » (Krug *et al.*, 2002)¹. La violence se présente sous différentes formes, allant de la violence auto-infligée à la violence familiale et conjugale, et jusqu'à celle commise entre deux personnes étrangères. Devant les souffrances causées par la violence, la prévention de ces comportements demeure une priorité de santé publique. Ces efforts de prévention visent la réduction des comportements violents chez les individus à risque.

Les violences sociales et familiales représentent un phénomène multidimensionnel complexe. L'approche psychodynamique vise entre autres une meilleure compréhension des conflits internes, ainsi qu'à saisir l'influence de l'inconscient dans l'équilibre de la personnalité et dans les relations interpersonnelles. Or, quels enjeux psychiques sous-tendent l'expression de comportements violents dans les relations amoureuses? Comment un homme en arrive-t-il à tuer sa partenaire amoureuse? Qu'est-ce qui motive ces individus qui tuent plusieurs personnes qui lui sont complètement étrangères? Le modèle psychodynamique du fonctionnement psychique ajoute des éléments essentiels à l'analyse comportementale et des symptômes. Ainsi, ce modèle cherche à comprendre les enjeux inconscients permettant à chaque individu de composer avec les forces pulsionnelles à l'intérieur de lui, tout en respectant les exigences de la réalité. De plus, l'analyse des faiblesses dans les capacités de mentalisation, l'analyse des mécanismes de clivage, de projection et de déni ne laissant aucune place à l'ambivalence, ou encore l'analyse du rôle de l'anxiété et des pulsions, permettent aux cliniciens d'élaborer des stratégies d'intervention adaptées à chaque patient. Les nombreuses recherches effectuées depuis les cinquante dernières années mettent en évidence un ensemble de déterminants de la violence, passant des marqueurs biologiques à des facteurs sociologiques, criminologiques et comportementaux. Les violences ne peuvent être expliquées que par leurs déterminants psychologiques. Néanmoins, l'apport de la compréhension psychodynamique est fondamental afin de mieux comprendre le fonctionnement des auteurs de violences.

1. Krug E. G. *et al.* (dir.) (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la Santé. http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/

Ce livre porte sur les violences familiales et sociales, en prêtant une attention toute particulière aux enjeux psychologiques des auteurs de ces violences. À travers l'exploration des différents types de violences, nous présentons aux lecteurs une compréhension psychodynamique de leur fonctionnement psychique. De plus, nous favorisons l'arrimage entre les résultats de recherche et la pratique clinique afin de dégager des pistes et des stratégies d'intervention. Ces dernières émergent à partir de l'analyse du fonctionnement psychique des individus en tenant compte des déclencheurs ou du contexte vulnérant. Ainsi, un individu présentant des failles ou des faiblesses dans l'organisation de sa personnalité et qui vit des événements stressants serait plus à risque de commettre des actes de violence contre lui-même ou autrui.

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants, professeurs, chercheurs et cliniciens, mais également à tout autre intervenant qui a des contacts (évaluation ou intervention) avec une clientèle présentant un risque ou une problématique de violence. Il se divise en deux sections. Dans la première section, nous traitons de la dynamique psychique des hommes et des femmes auteurs de violences familiales et conjugales. Le **premier chapitre** traite des homicides conjugaux, auparavant appelés « crimes passionnels », à travers une perspective historique. On y aborde les processus internes et la défaillance des mécanismes de défense de ces hommes qui tuent leur partenaire amoureuse. Dans le **chapitre 2**, nous traitons des enjeux psychiques d'auteurs de violences conjugales ainsi que l'évaluation de leurs enjeux internes à partir du test projectif de Rorschach; ce test, utilisé en clinique et en recherche, a pour objectif d'identifier, entre autres, les mécanismes de défense, l'expression pulsionnelle et le mode de relation d'objet. Dans le présent chapitre, l'objectif est d'identifier des profils d'auteurs de violences conjugales en fonction de leur dynamique psychique. Le **chapitre 3** permet de mieux comprendre le processus de demande d'aide des auteurs et des victimes d'un homicide conjugal. Il propose également des stratégies de prévention et d'intervention à privilégier auprès des individus à risque afin de susciter une demande d'aide. Dans le **chapitre 4**, nous nous penchons sur l'impact de la thérapie de groupe chez des auteurs de violences conjugales. Nous évaluons le changement psychologique de ces hommes, notamment l'impulsivité et l'alexithymie. Ensuite, le **chapitre 5** interroge la façon de déceler les traces traumatiques et la répétition des violences à travers les générations d'une même famille. Une compréhension clinique est proposée, de même que des pistes d'intervention. Le **chapitre 6** se concentre plus spécifiquement sur la dynamique des femmes auteures de violences conjugales. Les chercheurs exposent les théories implicites entretenues par ces femmes suscitant le maintien de leurs comportements violents. Cette première section se conclut par le **chapitre 7**, dans lequel les chercheurs explorent les liens entre les enjeux psychosociaux d'hommes auteurs de violences conjugales ayant commis ou non des comportements autodestructeurs. Les liens entre les comportements autodestructeurs et les violences conjugales, bien que documentés, sont encore très peu explorés dans la documentation scientifique, et encore moins selon une perspective psychodynamique. À partir de trois cas cliniques, une analyse exploratoire des enjeux psychologiques impliqués dans la violence auto-infligée et celle commise contre autrui (violences conjugales) est effectuée par les chercheurs.

La deuxième section de l'ouvrage porte sur les violences sociales. Dans le **chapitre 8**, nous décrivons un modèle groupal de la psyché; ces phénomènes de régressions groupales qui peuvent mener à la violence sociale. Le **chapitre 9** traite des caractéristiques des auteurs d'un homicide de masse. Une comparaison des enjeux psychosociaux d'individus auteurs d'un homicide de masse est effectuée afin d'identifier les facteurs distincts et similaires. Dans le **chapitre 10**, nous proposons différents profils d'auteurs d'un homicide extrafamilial. Nous y exposons les particularités des agirs en fonction du

type d'homicide et soulevons l'importance du lien entre la victime et l'agresseur. Enfin, les deux derniers chapitres se concentrent sur les violences sexuelles. Le **chapitre 11** traite de l'évolution clinique des auteurs de violences sexuelles lors d'une psychothérapie de groupe, alors que le **chapitre 12** aborde plus spécifiquement les enjeux psychiques des auteurs de violences sexuelles sur des mineurs.

Somme toute, nous proposons aux lecteurs, à travers cet ouvrage, une réflexion théorique et pratique menant à des stratégies de prise en charge des clientèles présentant une problématique de violences contre autrui. Nous souhaitons mettre en évidence la pertinence d'une compréhension des processus internes sur la prévention de différentes formes de violence.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration et à l'écriture de cet ouvrage portant sur une thématique teintée d'émotions pour la majorité des gens et ayant un impact social considérable. Nous remercions les intervenants qui travaillent auprès d'individus à risque de violences. Ce travail est essentiel au bien-être de tous, et plus encore pour les générations futures. De plus, nous adressons un remerciement spécial aux participants des études, ces hommes et femmes ayant commis des comportements violents et qui acceptent de se dévoiler afin de faire avancer les connaissances et d'améliorer la prévention. Même si les comportements violents marquent pour la vie les individus et leur entourage, ils ne définissent pas la totalité de la personne qui agit avec violence. Sans leur dévoilement de soi, nous ne pourrions comprendre le sens de leur passage à l'acte ainsi que toute la souffrance qui s'y cache, en plus d'améliorer la demande d'aide des proches et des victimes.

Bonne lecture!

Suzanne Léveillé
Suzanne.Leveillee@uqtr.ca

Carolanne Vignola-Lévesque
Carolanne.Vignola-Levesque@uqtr.ca

PARTIE 1

Les violences familiales



Du crime passionnel à l'homicide conjugal : approche psychodynamique

Daniel Zagury

Préambule

Ces quelques lignes d'introduction ont pour objectif premier de témoigner de mon parcours professionnel sur cette thématique. Il y a plus d'une vingtaine d'années, je me suis intéressé à la vaste question des crimes que l'on dit « passionnels » (Zagury, 1997; 2010). Mon approche était essentiellement psychodynamique. En 2018, j'y ai consacré un chapitre de mon livre *La barbarie des hommes ordinaires*, sous l'angle de la banalité du mal et de l'absence de maladie mentale chez l'immense majorité de ces sujets (Zagury, 2018). L'occasion m'est ici donnée de reprendre le chantier, à la lumière du débat actuel en France sur le « féminicide » et du rapport conjoint des directions de la police et de la gendarmerie nationale concernant les morts violentes au sein du couple pour l'année 2018.

Mon expérience clinique est triple : thérapeute en prison, il y a une trentaine d'années; psychiatre des hôpitaux; mais surtout et essentiellement expert. À ce titre, j'ai examiné environ deux cents sujets mis en examen à la suite de crimes conjugaux. Mais des intuitions, des impressions et des constructions de modèles, à partir de processus régulièrement repérés dans une démarche empirique, peuvent être trompeuses. Elles se doivent d'être croisées avec d'autres approches. C'est pourquoi je commencerai par interroger, à la lumière des statistiques de l'année 2018, ce que j'avais cru pouvoir repérer.

Quelques commentaires sur le rapport de la police et de la gendarmerie nationale sur les morts violentes au sein du couple (année 2018)¹

Rappelons que l'existence d'une relation de couple, au regard du droit pénal français, constitue une circonstance aggravante. En 2018, il ressort de l'étude sur les morts violentes au sein du couple que 149 faits ont été recensés, soit 19 % de l'ensemble des homicides. L'auteur est masculin dans près de 80 % des cas et majoritairement âgé de 30 à 49 ans. Il commet le plus souvent ce crime à domicile, sans préméditation, avec une arme blanche ou une arme à feu. La principale motivation demeure la dispute (40 %), suivie de près par le refus de la séparation (20 %).

1. Consultable sur le site du ministère de l'Intérieur.

Je reviendrai sur ce point : s'il s'agit d'un crime très majoritairement masculin, ce sont les femmes qui ont le plus marqué l'histoire criminelle. Autrefois, parce que le drame amoureux paraissait chez elles plus sincère et plus émouvant; aujourd'hui parce que leur geste criminel est vu comme une réponse désespérée à la violence du conjoint. Le lieu du crime (le foyer conjugal dans 83 % des cas) et l'absence de préméditation (dans 77 % des cas) font suite à la énième dispute ou s'inscrivent dans la fameuse « demande d'explications » après l'annonce de la séparation. Je laisserai de côté la question de savoir s'il peut y avoir « une explication » rationnelle et acceptable au désamour.

Si mon expérience confirme largement l'absence de préméditation véritable, il y a au moins deux difficultés souvent soulevées au procès. D'abord, la préméditation est une notion juridique et l'expert doit se garder de trancher à son sujet. Elle a des implications pénales majeures puisqu'elle transforme l'homicide en assassinat. Tout au plus l'expert peut-il se cantonner à la « préméditation psychologique ». Il étudiera l'évolution du sujet depuis la première émergence de l'idée criminelle jusqu'à sa réalisation. La « préméditation matérielle » n'est toutefois pas de son ressort : achat d'une arme ou de produits susceptibles d'être utilisés à des fins homicides, mise à l'écart de témoins potentiels, mesures de précaution... Il est rare que le projet criminel soit définitivement arrêté avant d'être secondairement réalisé. C'est le cas, par exemple, des personnalités structurées sur un mode paranoïaque, mais elles sont minoritaires. S'agit-il d'ailleurs de « crimes passionnels » ?

Généralement, la « demande d'explications » comporte deux issues : celle de « la dernière chance » implorée ou celle de la résolution à la séparation. Celui qui la sollicite maintient l'espoir. L'indétermination relève de la logique même de la situation. Par ailleurs, la préméditation matérielle, par exemple l'achat d'une arme à feu, peut correspondre à un projet suicidaire, l'arme étant retournée au dernier moment contre l'autre. Enfin, comment interpréter les menaces de mort ? Signent-elles la préméditation ou correspondent-elles plutôt à des moments de débordement émotionnel ou agressif, suivis d'accalmie transitoire ? D'une manière générale, la violence de la bascule dans le geste homicide ne s'inscrit pas dans un processus froidement anticipé. Le chemin qui mène au crime n'est pas rectiligne. Il y a des hauts et des bas.

Ce que le rapport nomme « motivations » de l'acte mérite que l'on s'y arrête un instant (Bénézech, 1992). Peut-on séparer si aisément la dispute (43 fois impliquée) et la séparation (28 fois impliquée) ? Entre deux extrêmes, la dispute sans séparation et l'annonce de la séparation sans dispute, la séparation est, dans mon expérience, largement impliquée dans la dispute. Cette interrogation déborde toute distinction sémantique. Elle rejoint la question principale : ces homicides conjugaux sont-ils essentiellement l'expression en actes d'une violence masculine dominatrice face au sceptre de la dépossession de son objet ? Ou traduisent-ils l'effondrement d'un homme dont la faille narcissique se situe dans le registre de l'abandon ? L'un n'est d'ailleurs pas exclusif de l'autre. Prévalence de l'emprise et vulnérabilité narcissique sont souvent les deux faces d'une même médaille. La séparation peut être un drame chez l'homme violent. Et celui qui ne l'a jamais été (61 % des cas) peut basculer dans ce qui restera dramatiquement unique dans son parcours de vie.

L'étude statistique nationale précitée confirme que l'on ne peut réduire le champ des homicides conjugaux à la seule violence dominatrice répétée. Dans mon étude essentiellement psychodynamique, basée sur l'expérience clinique et l'analyse de cas, j'insistais sur la prévalence de l'angoisse de séparation et sur le caractère « non assumable » de la rupture. Il est possible que la position particulière d'expert conduise à minimiser l'importance des violences antérieures, parce que le sujet lui-même les atténue ou les élude, ou parce qu'elles sont mal établies par l'instruction. À l'inverse, elles peuvent être

amplifiées par les témoignages de tiers, dans l'après-coup du drame. Quoi qu'il en soit, dans plus de la moitié des cas, la violence du passage à l'acte est inaugurale. Il ne faut pas confondre les violences conjugales et les homicides conjugaux, comme le souligne très opportunément Alexia Delbreil (Delbreil, 2017, cité dans Foucher, 2017; Delbreil et Senon, 2016; Ferrati-Giacardi et Delbreil, 2017), même s'il y a un champ d'intersection.

Dans mon travail initial (Zagury, 1997), j'avais insisté sur la faible place de la jalousie. C'était à la fois étonnant et contre-intuitif. Je me suis beaucoup interrogé à ce sujet. J'ai esquissé des explications possibles, notamment à partir de l'évolution des mentalités dans la culture occidentale. Je constate que la jalousie, dans cette étude annuelle, n'est impliquée que 8 fois sur 149, soit dans 5,3 % des cas. Cela confirme mes propres observations. Contrairement aux préjugés tenaces, le profil de l'homme qui bat régulièrement sa femme et qui la tue par jalousie n'est pas dominant. La très faible proportion de meurtres du rival (5/149) va dans le même sens. La dramaturgie du crime passionnel se joue essentiellement à deux. Elle est duelle. Mais, là encore, il convient de complexifier la notion de *motivation*. S'il y a souvent une dimension de jalousie centrée sur un rival réel ou supposé, celle-ci n'est centrale et déterminante que dans un petit nombre de cas. L'abandon par une figure tutélaire ou la rupture d'un lien anaclitique prévalent largement sur la rivalité avec un tiers.

À l'inverse, on est frappé par le nombre considérable de gestes suicidaires (40,3 %), avec 43 suicides et 17 tentatives de suicide sur 149 cas. Etienne de Greeff (1942) le notait déjà. Aux assises, pour ceux qui ont survécu, le geste suicidaire est souvent présenté comme non convaincant, quasi simulé, quand il ne signe pas la lâcheté de l'homme qui se dérobe à sa responsabilité, dans une lecture exclusivement morale du passage à l'acte criminel. Ne voir dans les homicides conjugaux que la violence exercée contre l'incarnation du féminin ampute la complexité du phénomène criminel.

Faut-il consacrer le terme *fémicide* ?

Porté par les mouvements féministes, le terme *fémicide* a émergé dans le débat sociétal. Il est venu consacrer la prise de conscience collective du nombre de femmes qui tombent chaque année sous les coups de leur conjoint. Les enquêtes se sont multipliées dans les journaux français, personnalisant les cas pour les dégager de la seule statistique. Le sinistre chiffrage des victimes est publié mois par mois. C'est comme si nous venions seulement de prendre collectivement la mesure de l'ampleur du phénomène des crimes conjugaux.

Le 24 septembre 2019, lors de son discours aux Nations unies, le Président Macron, avait appelé à donner un statut juridique à ce terme. Sollicitée à ce sujet, la députée Fiona Lazaar a présenté, le 18 février 2020, son rapport devant la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale (Lazaar, 2020). Faut-il inscrire le fémicide dans le Code pénal ? Après un large recueil d'avis, elle conclut que ce serait inutile, voire contre-productif, cette notion n'apportant pas de véritable solution à la prise en charge des femmes victimes de violences. Une définition trop extensive risquerait de ne pas être juridiquement opérationnelle, tandis qu'un contenu plus restrictif ne permettrait pas de respecter la diversité du phénomène criminel. Dans ce rapport, l'arsenal juridique existant est qualifié de complet, avec la peine maximale de la réclusion criminelle à perpétuité. Ainsi, le terme *fémicide* serait plus politique et militant que juridique. Il témoignerait essentiellement de notre indignation et ne constituerait pas une arme efficace. L'auteur du rapport encourage son emploi à tous les niveaux

du débat public, afin que cette salutaire prise de conscience, ce nouveau paradigme, ne soit pas contrariée et que ce progrès de la conscience ne charrie pas d'effets pervers du droit. Mais la rapporteuse, Fiona Lazaar, élimine son inscription dans le Code pénal.

Outre que l'on sait que l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions, on retrouve là une question constamment soulevée dans l'histoire de la criminologie, lorsque l'on confond le champ des valeurs universelles et celui des situations singulières. Défendre de façon intangible la dignité de la femme ne doit pas conduire, par idéologie ou par militantisme, à uniformiser tous les auteurs d'homicides conjugaux, comme s'ils n'étaient que les représentants clonés d'un phénomène global à stigmatiser : la domination du masculin sur le féminin. La clinique ne doit pas se laisser coloniser par l'action militante, aussi légitime soit-elle. Elle décrit. Elle repère des processus. Elle permet d'ébaucher des hypothèses. Elle ne confond pas le monde des faits et celui des valeurs. Les mêmes analyses psychodynamiques ne doivent pas conduire à des lectures idéologiques divergentes. J'insiste sur ce point, afin d'éliminer toute ambiguïté, tout soupçon de complaisance.

Peut-on encore aujourd'hui parler de crimes passionnels ?

Ils ne sont pas malades. Ils sont pénalement responsables. Pour autant, il est impossible de leur décerner un brevet de santé mentale. Ils présentent une vulnérabilité. Quelque chose d'essentiel leur fait défaut, que les aléas de leur vie amoureuse vont dramatiquement révéler en les conduisant pas à pas au seuil de l'effondrement, du suicide, de l'homicide.

Dans la terminologie criminologique, il convient de qualifier ces crimes « d'homicides conjugaux ». Ils comprennent les meurtres des conjoints mariés ou non, des ex-conjoints et des amants. Peut-on continuer d'utiliser la formulation classique de *crime passionnel*, pour certains désuète ou inappropriée ? À mon sens, elle a le mérite de ne pas confondre le groupe des formes extrêmes de violences conjugales et celui des réactions à la séparation. Un certain nombre d'arguments plaide dans ce sens, pour tous ceux qui ne sont pas des hommes habituellement violents.

- > D'abord, il y a des hommes qui n'ont jamais commis la moindre violence physique ou verbale, jusqu'à l'annonce catastrophique de la séparation. Ils sont plus de la moitié des cas (Léveillé et Vignola-Lévesque, 2019; Vignola-Lévesque et Léveillé, 2019).
- > Ensuite, il y a des femmes qui tuent. Elles sont beaucoup moins nombreuses, mais ce sont elles qui ont le plus marqué l'histoire du crime passionnel. Elles représentent quinze pour cent de ces criminels.
- > La troisième raison est que les hommes et les femmes qui ont tué leur conjoint invoquent eux-mêmes la passion amoureuse, quoique l'on puisse en penser, et même si plus personne aujourd'hui n'associe crime et amour.
- > Enfin, le refus de qualifier ces crimes de « passionnels » témoigne d'une prévention et d'un évitement absurdes : parler de crime passionnel, ce serait quasiment légitimer l'acte, l'excuser, en lui conférant une aura d'amour sublime. Mais, comme nous le verrons, ce n'est plus le cas, avec une évolution amorcée dans la première moitié du XX^e siècle. Il y a belle lurette que les crimes passionnels ne sont plus perçus par la conscience collective comme des conséquences de l'amour trahi, certes malheureuses, mais compréhensibles, sinon

excusables. La sévérité des peines prononcées par les tribunaux en témoigne. Refuser le terme de *crime passionnel*, c'est enfoncer une porte ouverte depuis longtemps. Ne voir dans les crimes commis par les hommes que l'expression de la domination et dans les crimes commis par les femmes que celle de la défense contre la violence masculine n'est qu'une part de la vérité, une vision quelque peu déformée.

Faisons un saut dans l'histoire : à la fin du XIX^e siècle, la presse a forgé l'image du crime passionnel à la française, qui, encore aujourd'hui, en garde une trace dans notre conscience collective (Ambroise-Rendu, 1993; Guillaud, 1986). Ce n'est pas une catégorie juridique, en tout cas en France. C'est encore le cas dans d'autres pays, comme la Suisse, où la question est clairement posée à l'expert, avec des conséquences sur la peine dans le sens d'une réduction : « S'agit-il d'un crime passionnel ? » Ce n'est pas non plus un cadre clinique reconnu, relevant des classifications psychiatriques. Les crimes passionnels n'ont rien à voir avec les délires passionnels. Le recrutement en est assez large, mais on repère de nombreux points communs dans la dynamique du passage à l'acte et dans le fonctionnement mental de ces sujets. C'est la réaction sociale qui définit le crime passionnel comme tel. Ce sont, en quelque sorte, les médias du XIX^e siècle qui l'ont inventé. Si chaque pays latin lui a légué sa coloration historico-culturelle, le monde anglo-saxon ne lui a jamais octroyé la même indulgence.

Notre mémoire est hantée par ces femmes séduites et abandonnées avec un enfant, comme Marie Brière, artiste lyrique qui, en 1889, tua en pleine rue son amant; par ces épouses bafouées par un mari volage, telle la comtesse de Tilly qui, la même année, vitriola sa rivale. Parmi les plus célèbres, citons Henriette Caillaud qui, en 1914, défendit son honneur et celui de son mari contre la calomnie en abattant Gaston Calmette, directeur du Figaro. Elle ne pouvait tolérer l'idée que sa fille puisse un jour apprendre qu'elle avait été l'amante de son promis avant le mariage. Elle fut acquittée, comme le fut également beaucoup plus tard, en 1951, Yvonne Chevallier après avoir tué son époux de quatre coups de revolver. Promu la veille Secrétaire d'État, il avait congédié sa femme en l'invitant à « retourner dans sa crotte »... Il n'est d'ailleurs pas rare, encore aujourd'hui, qu'une phrase perçue comme humiliante, méprisante, avilissante soit invoquée comme constituant le moment de la bascule dans l'abandon frénétique à la destructivité. C'est la phrase qui tue. Elle touche la cible narcissique qu'elle visait et fait mouche, très au-delà de la blessure d'amour propre, faisant voler en éclat ce qui sauvagardait encore péniblement un petit reste d'espoir et d'estime de soi. La maîtresse et meurtrière, en 2005, du banquier Stern, affirme être passée à l'acte après qu'il lui ait dit : « Un million pour une pute, c'est cher payé ! »

Il y a donc beaucoup plus de meurtriers que de meurtrières, mais elles ont marqué la chronique. Sans doute sommes-nous beaucoup plus touchés par leurs protestations amoureuses de femmes délaissées que par « l'honneur viril bafoué », relevant de nos jours d'un machisme grotesque. Les hommes, beaucoup plus nombreux, ont moins marqué les esprits, mais la chronique judiciaire regorge de ces anonymes qui, face à l'intolérable pensée ou vision de leur infortune, ont occis l'amant, l'épouse, voire les deux, en leur laissant à peine le temps d'amorcer un geste pour couvrir leur nudité ou s'écrier : « Ciel mon mari ! » ou « Ciel son mari ! »

Jusqu'en 1975, le Code pénal, dans son article 324, permettait l'excuse en cas de flagrant délit d'adultère. Mais, pour nos « vedettes du malheur », selon la belle formule de Jean Denis Bredin (1995), c'est un véritable retournement qui s'opérait : loin d'être seulement excusables, elles avaient été le bras armé du bon droit et de la morale bafouée par la conduite ignominieuse... de la victime. En chaque

juré, en chaque lecteur de cette presse qui amplifiait l'exemplarité du drame, il fallait que s'imposât cette évidence : tout homme d'honneur, toute femme bafouée ainsi traitée, n'aurait pu se conduire autrement, pour peu qu'ils eussent encore quelque sursaut de dignité dans le malheur qui les écrasait.

De l'histoire à l'actualité

Quittons l'histoire pour l'actualité de ces crimes que l'on dit passionnels. Comment peut-on les comprendre aujourd'hui, à la lumière de nos observations médico-légales et de nos expériences thérapeutiques en prison ? Comment situer cette « insuffisance grave » soulignée par de Greeff (1942) et Lagache (1956) ? Relève-t-elle des caractéristiques de la personnalité ? De la polarité narcissique quasi exclusive de la relation à l'autre, avec son corollaire, le déni d'altérité ? De cette incapacité à saisir les besoins et aspirations d'un autre que soi ? Pour dire les choses de façon extrêmement simple, quelle est la part de l'amour de soi et de l'amour de l'autre ? Cette insuffisance grave ne relève-t-elle pas de l'incapacité radicale à entamer un processus de deuil, parce que cet être là, à ce moment-là, est à proprement parler « imperdable », tant la séparation raviverait les affres d'un abandon, au fondement de leur existence ? N'est-ce pas leur fragilité, masquée par leur prestance virile, qui les rend « implacables », au double sens du terme ? Les réponses à ces questions ne peuvent résulter que d'une démarche clinique qui articule toutes les dimensions d'une étude approfondie. Autrement dit, rien ne remplace la lecture d'une expertise bien faite ou le récit d'un travail thérapeutique pour tenter de saisir l'intimité du processus criminel.

À chaque époque, on a inventé des stéréotypes, des formules toutes faites et passe-partout, qui ouvrent toutes les portes. Je n'explique pas ici chacun de ces termes. Je témoigne seulement de cette tentation constante de vouloir tout éclairer par des formules magiques. Elles changent avec le temps et les modes, mais elles gardent la même fonction illusoire. J'en donne quelques exemples : il ne suffit pas d'opposer « le plein amour génital », « l'oblativité » à la relation prégénitale et à l'égotisme, comme il fut un temps rituel de le faire. Il ne suffit pas plus de cliver, dans la terminologie psychanalytique, « libido narcissique » et « libido objectale », « choix d'objet narcissique » et « choix d'objet par étayage », car l'on aboutit vite à des impasses. On ne peut guère plus invoquer seulement l'honneur bafoué : les crimes d'amour ne sont pas seulement des crimes d'amour propre. Enfin, ni la jalousie ni la violence habituelle ne constituent à elles seules des éclairages déterminants. Aujourd'hui, on généraliserait plutôt le « déni d'altérité » et le piège serait plutôt idéologique, quelles qu'en soient les bonnes intentions. Le criminel serait un homme violent, qui ne supporte pas de perdre la chose qu'il dominait. Il ne serait que l'agent extrême de « la guerre du masculin et du féminin ». La femme qui tue son conjoint aurait seulement cherché à se défaire de son joug.

Toute démarche clinique se situe dans cette contradiction : on doit échapper au « prêt à porter » explicatif, mais il existe suffisamment de traits prédominants chez ces criminels par passion pour qu'il soit licite de tenter de saisir ce qui fait leur ressemblance. Quiconque les a rencontrés, en situation d'expertise ou de soins en prison, sait combien est forte l'impression qu'ils recourent aux mêmes images, aux mêmes justifications, aux mêmes formules... C'est pourquoi j'ai choisi de centrer chacun de mes sous-chapitres sur l'une de ces phrases, tant de fois entendues : « Regardez ce qu'elle a fait de moi ! Tout allait si bien ! Elle était tout pour moi ! Elle était si fragile ! C'est comme si j'étais mort, moi. »

« Regardez ce qu'elle a fait de moi ! »

Qu'on le rencontre quelques jours ou quelques mois après son crime, on sait d'avance par expérience que le récit sera long, circonstancié, incitant l'interlocuteur à pointer toute une chaîne d'événements : la rencontre, la lune de miel, l'évolution de la relation le plus souvent « sans histoire », la bascule, la crise, le dénouement, la prison... Il s'agit évidemment d'une reconstruction dans l'après-coup du passage à l'acte criminel, dans laquelle le sujet se situe quasi constamment à une place de victime. Un travail de « désattribution » par les défenses du Moi est à l'œuvre, qui gomme et chasse activement les souvenirs les plus insoutenables, au double sens du terme. Ils sont insupportables pour eux-mêmes et intransmissibles aux autres, car trop atroces. Tout au plus ont-ils quelques bribes de souvenirs, quelques flashes du moment du crime. Ils s'étonnent quand on leur apprend qu'ils ont asséné un nombre considérable de coups de couteau.

Nous sommes pris à témoin de leur détresse, de leur humiliation, de l'injustice de leur sort, de ce qu'elle n'avait pas le droit de détruire... La narration de ces longs mois de souffrance s'éternise et bute sur l'impossible restitution du moment du crime. On a parfois l'impression que l'entretien pourrait durer de longues heures sans que ce moment puisse être abordé, au point qu'il faut parfois faire violence à ces hommes ou à ces femmes, en les forçant à « accoucher aux forceps » de l'impossible récit du geste criminel.

En dehors du récit de l'acte, le criminel passionnel se livre de façon interminable. Regardez combien il a souffert ! Elle a menti. Elle a trahi leur serment, leur pacte. Elle l'a floué. Elle n'a pas cherché à le comprendre. Elle s'est laissée influencer par ses copines, par sa famille, par son thérapeute... Elle l'a trompé. Il lui a pardonné. Elle a recommencé. Elle a évoqué une première fois la séparation, puis elle s'est ravisée. Ils ont connu une nouvelle lune de miel. Mais elle n'a pas tenu ses engagements, une nouvelle fois... Tout y passe, mais à aucun moment le sujet ne se décentre de sa position d'homme blessé pour tenter, fût-ce brièvement, de se mettre à la place de sa compagne, d'entrevoir des besoins propres et des aspirations qui ne seraient pas liés à lui.

Cette reconstruction dans le récit traduit généralement de façon convaincante l'authenticité de son vécu conscient actuel. Il y croit dur comme fer. C'est comme ça et pas autrement que tout s'est déroulé. Mais ce récit est évidemment doublement réducteur, d'une part de la complexité des enjeux relationnels et de leur dimension conflictuelle inconsciente. Tout ne se résume pas à l'opposition du fou d'amour et de l'infidèle déloyale. D'autre part, de l'existence de toute une série de comportements qui n'entrent pas dans le cadre de cette place de victime conduite, d'étape en étape, à se faire le bras armé du destin. Hormis de rares cas où la préméditation psychique marque la fin de la crise, celle-ci demeure jusqu'au dernier moment porteuse de toutes ses potentialités. La bascule dans le passage à l'acte criminel tient souvent à « l'épaisseur d'un cheveu », selon la formule célèbre d'Étienne de Greeff (1942). Il en va ainsi de certains mots blessants qui vont faire exploser ce qui demeurerait encore un peu de semblants d'estime de soi. Du « retourne dans ta crotte » du mari d'Yvonne Chevallier au « un million, c'est cher payé pour une pute » du banquier Stern, les procès d'assises sont amenés à discuter la pesée de ces formules attribuées à la victime sur la bascule dans le passage à l'acte.

La lecture du dossier d'instruction et des divers témoignages fournit généralement des indications qui contrarient ce récit trop univoque, qui exclut l'ambivalence, l'ambiguïté, le conflit intrapsychique. Il ne comporte également aucune expression consciente de haine, apanage des paranoïaques et de

certain jaloux pathologiques. Cet écart entre la façon de se présenter et la description de l'entourage, dont ils méconnaissent invariablement les besoins propres, est la caractéristique majeure de ces personnalités. C'est d'ailleurs un point essentiel très fréquemment repéré en criminologie clinique, et particulièrement ici, chez ces hommes et femmes ordinaires qui commettent des actes barbares. Ce ne sont pas des névrosés : ils sont incapables de supporter psychiquement et de restituer à l'autre ce qui constitue leurs conflits de base. Ils ne peuvent faire ce chemin aller puis retour qui va de soi vers l'autre, de leur point de vue au sens étymologique vers celui de l'autre, comme ils sont incapables de se regarder de l'extérieur en se décentrant de leur posture narcissique. Ils y sont rivés, amarrés, enchaînés, y enchaînant l'autre. Ils se voient essentiellement comme des victimes, sans autocritique, sans capacité à comprendre l'autre, au moins un peu. Ce qu'ils nous disent d'eux-mêmes, de leur geste, est si pauvre, si stéréotypé, si éloigné de tout un large pan de leur vie psychique, qu'il nous faut le mettre en perspective avec le regard d'autrui. La description de leurs proches est précieuse, car ils sont incapables de parler d'eux-mêmes. N'en déduisons pas trop vite que ce sont des menteurs, objection aussi facile et fréquente que réductrice : ils ne disent que leur vérité, comme si l'autre n'était qu'à la place qu'ils lui ont octroyée, sans vie propre, sans besoin propre, sans altérité. La vérité de leurs aspirations narcissiques ne saurait se confondre avec la vérité, ce lieu où s'entremêlent, de façon complexe, l'objectif et le subjectif, ce qui relie le sujet, l'autre et le monde.

Jusqu'au dernier moment, oscillant entre manœuvre d'apitoiement et réaction violente, ils ont lutté contre une séparation « néantisante » et ils ont maintenu l'espoir. Et ce n'est pas seulement pour des motifs purement utilitaires qu'ils escamotent leur propre violence antérieure (« Elle me poussait à bout... »); leur préméditation matérielle (« C'est pour me suicider que j'ai acheté l'arme... »); leurs menaces (« J'ai dit que je la tuerais, mais je ne le pensais pas, je l'aimais trop... »). À l'écoute de ce long plaidoyer, ponctué de décharges émotionnelles, quelles que soient les qualités dont la victime est parée, on ne parvient pas à s'en donner une représentation : elle était tout pour lui, mais l'image qu'il en restitue interdit que l'on puisse penser à elle de manière quelque peu vivante, humaine, complexe. Ce n'est pas tant qu'ils se donnent le beau rôle, c'est surtout qu'ils témoignent dans l'après-coup de ce fonctionnement psychique singulier qui avait entravé, tout au long de leur relation, leur perception de l'autre. Leur récit, dans sa forme même, montre bien à quel point il était pour eux vital de maintenir le lien.

« Tout allait si bien ! »

Demandons-leur à quel moment leur ciel s'est couvert de gros nuages lourds. Quasi invariablement, ils nous répondront que le coup de tonnerre a traversé un ciel jusque-là serein : « On s'aimait... Tout allait si bien... » Le déni de l'éloignement de l'autre, comme de tout conflit, est tel que sa révélation ne peut qu'être ressentie comme brutale, sans aucune perception ou intuition de signe avant-coureur.

En essayant de se faire une représentation à partir de leur récit, on bascule directement d'une lune de miel prolongée à l'impensable de la séparation. « Je ne l'admettais pas... Je refusais cette idée... Ce n'était pas raisonnable... » Le déni de la perte est le premier temps du deuil que l'on dit normal, le plus souvent bref. « Ce n'est pas possible! Ce n'est pas vrai! » C'est la première phrase qui suit souvent l'annonce du drame. Mais ici la crise de la relation à l'autre s'installe dans la durée, avec une oscillation entre maintien de l'espoir, qui n'est pas perdu, et désespoir, qui laisse entrevoir le gouffre d'une séparation impensable. Souvent, l'ambivalence, la culpabilité de la future victime, ses

atermolements face à un lien en crise sont des alliés du déni, entretenant l'espoir, mais aussi l'épuisement. Parfois, puisqu'il ne comprend rien, c'est le propre du déni, elle lui met brutalement les points sur les i, ce qui est reçu comme une humiliation narcissique supplémentaire. C'est l'inéluclabilité de la séparation, entrevue fugacement pour la première fois, qui précipite le passage à l'acte : jusque-là, la pensée du suicide alternait avec celle d'une disparition commune, mais aussi avec l'espoir d'une «ré-union». Rien n'était arrêté. Tout demeurait encore possible, une deuxième chance, une nouvelle lune de miel. «Ne me quitte pas, implorait-il avec Jacques Brel. On a vu souvent rejaillir le feu d'un ancien volcan qu'on croyait trop vieux.» Le récit de nos criminels par passion transmet de façon étonnante ce moment de bascule comme lié à un détail, à un geste ou à une parole, venant sceller l'irréversibilité du départ, le moment précis où s'achève la crise de la relation et où devrait s'amorcer le travail de deuil, quand le déni de la perte devient inopérant. « Désormais on ne nous verra plus ensemble... jamais plus nous ne mordrons au même fruit, ne dormirons au même lit, ne referons les mêmes gestes », chante Aznavour, évoquant la prise de conscience douloureuse de l'irréversibilité de la séparation amoureuse. C'est cette pensée qui leur est inaccessible, impossible.

C'est quand Pierre vient chercher ses dernières cassettes que Laure entrevoit tout d'un coup qu'il ne reviendra plus et qu'elle s'empare de l'arme pour tirer sur lui... C'est quand Yasmina met le doigt sur le bouton de l'ascenseur que Farid se précipite sur elle... Quand la victime survit, comme Françoise, qui a reçu plusieurs coups de couteau de Paul, son mari, elle peut rapporter que c'est au moment même où elle lui signifiait que sa décision était irrévocable, qu'il avait pris le couteau dans le vide-poche de la voiture. Mais Paul ne se souvient plus. Il a eu un «trou» et tout a basculé... Il avait demandé des explications à son épouse et elle n'en avait pas donné... Immanquablement sera posée à l'expert la question de l'opportunisme de cette amnésie alléguée; on peut cependant penser que l'absence de souvenir témoigne, à un premier niveau, du brouillage des repères de conscience dans un contexte paroxystique de décharge frénétique dans l'acte; mais plus profondément, elle signe le maintien, envers et contre tout, de la force du déni opposé au surgissement de la représentation de l'inéluclabilité de la séparation. En prison, Paul cherche désespérément, dit-il, à se souvenir de ce que Françoise avait bien pu lui révéler. Elle lui avait tout simplement formulé ce qu'il chassait de toute force depuis des mois... et dont il a désormais perdu la trace : elle avait pris la décision de partir. C'était et cela reste impensable.

Il faut l'avoir vu chez Paul, et chez bien d'autres, pour le croire. Paul n'a jamais pu voir la vérité en face, celle du désamour de Françoise, celle de son éloignement progressif, celle du délitement de leur lien conjugal. Il l'a entrevu puis chassé de son esprit. Le déni a fait son œuvre. C'est au moment même où Françoise lui a signifié que la séparation était irrémédiable qu'il lui a asséné des coups de couteau. Il se demande, et il est certainement sincère sur ce point, ce qu'elle a bien pu lui dire pour lui faire perdre ainsi le contrôle. Si Françoise n'avait miraculeusement survécu, nous ne pourrions avoir la certitude de cette révélation qui fut pour lui aveuglante.

« Elle était tout pour moi ! »

« Elle était tout pour moi... Je n'ai vécu que pour elle... Elle était le meilleur de moi-même, elle l'est toujours d'ailleurs... Sans elle, il n'y avait plus d'air, plus rien... Elle était beaucoup plus que moi... Avec elle, j'avais tout... La rencontre m'avait nettoyé... Elle était si pure... »

Tout cela est exprimé avec des accents d'adoration, voire d'idolâtrie, toujours un peu surprenants quand l'être ainsi vénéré a eu la tête arrachée par des balles tirées à bout portant ou le corps criblé de coups de couteau. N'était la fin de « cette histoire d'amour », on serait presque dupe de ce halo romantique ou exalté qui accompagne leur évocation de l'être aimé et qui fait dire d'eux, dans leur entourage, qu'ils sont « idéalistes ». La fonction défensive forcenée de ce maintien de l'idéalisation, au-delà de la mort, garantit la permanence de l'emprise sur l'autre : « Je l'aime toujours... pour toujours. »

Robert a tué Annie à bout portant, avec l'arme achetée pour se suicider. Il répète inlassablement qu'il continue de l'aimer, que c'est grâce à elle « qu'il tient le coup » et retrouve le goût de se battre, car elle n'aurait pas supporté de le voir défaillir. Il ajoute même qu'elle n'aurait pas voulu qu'il refuse de faire une nouvelle rencontre amoureuse. Laure a tiré sur Pierre avant de retourner l'arme contre elle-même. Elle survit, paraplégique. Depuis son centre de rééducation neurologique, elle fait fleurir régulièrement la tombe de son fiancé.

Un sentiment glaçant m'a parfois envahi face à de telles images évocatrices d'un lien figé pour l'éternité : c'est celui d'un obscur triomphe sur la menace de la perte, comme si le crime avait « payé », quel qu'en ait pu être le coût, la mort de l'être aimé et de longues années de prison. Le lien imaginaire est maintenu, sans crainte d'être désormais menacé. « Je l'ai tuée pour la garder », chantait Johnny Hallyday. La séparation ne concerne que les vivants. L'ordre règne à nouveau, celui de la restauration de l'idéalisation de l'être aimé, dont la fonction défensive n'aura failli que le temps du crime. Si la victime survit, elle rapporte combien elle avait le sentiment d'avoir été « posée sur la cheminée », d'avoir joué tous les rôles à la fois, celui de la femme, de la mère, de la confidente : « J'étais tout pour lui. »

Il est fréquent de rencontrer des névrosés qui multiplient les rencontres amoureuses parce qu'elles s'avèrent toujours décevantes au bout de quelque temps. Ils en souffrent. Ils ne savent pas pourquoi ils ne supportent pas le passage de l'état amoureux, avec son unisson fusionnel et son illusion partagée d'une compréhension intime et totale, à la simple vitesse de croisière amoureuse. Le moindre nuage signale l'orage à venir qu'il convient d'anticiper en provoquant la rupture. Ici, rien de tel. L'autre est idéalisé une fois pour toutes. Sa fonction est de garantir le narcissisme du sujet. Se prosterner devant l'autre, c'est s'assurer de maintenir son estime de soi ou d'en sauvegarder l'illusion. Mais il serait naïf de penser qu'ils sont d'éternels amoureux offrant chaque jour un bouquet de fleurs à leur dulcinée. Les témoignages révèlent souvent que la vie réelle du couple était toute autre, ponctuée de violences par exemple ou figée dans l'ennui et la routine. Peu importe : ils maintiennent le leurre, pour eux crucial, d'un amour absolu, c'est-à-dire absolument figé dans l'idéalisation forcenée, mécanisme de sauvegarde qui rejette l'être aimé du monde des vivants pour le statufier dans l'idolâtrie. Ce n'est pas l'autre qu'ils aiment, c'est eux-mêmes qu'ils tentent de sauver au travers d'un autre supposé être le meilleur d'eux-mêmes.

« Elle était si fragile ! »

« J'ai tout fait pour elle... Elle avait tellement besoin de moi... C'est moi qui lui ai permis de surmonter ses difficultés... Elle était si malheureuse dans sa famille... Je lui ai permis d'en sortir... On a été si heureux... » C'est l'autre qui est vulnérable; c'est l'autre qui a un besoin impérieux de soutien.

Cette modalité défensive, au demeurant banale dans le fonctionnement de bien des couples, prend ici une valeur particulière d'écran supplémentaire, par cette fonction « réparatrice », de verrouillage du dévoilement des failles narcissiques propres du sujet.

Autrement dit, pour le formuler simplement, je suis d'autant plus fort et j'ai d'autant plus surmonté mes propres faiblesses que je lui ai permis de sortir de son marasme, que je lui ai fourni assurance et soutien, qu'avec moi elle a connu le confort et tourné le dos à l'insécurité.

L'émergence d'un désir de séparation du conjoint est d'autant plus sidérante, inconcevable, impensable, renversante, qu'il était censé dépendre du sujet. C'est le monde à l'envers. L'extrême dépendance affective de Paul à l'égard de Françoise était masquée à ses yeux par la certitude de lui avoir permis de se dégager des impasses de son premier mariage avec un alcoolique violent et de lui avoir donné la stabilité affective dont elle avait été privée par les aléas de son enfance. En récusant la place qui lui était assignée une fois pour toutes dans le fonctionnement du couple, Françoise a du même coup démasqué le subterfuge défensif qui permettait à Paul de se sentir fort en protégeant Françoise, la précarité narcissique faisant ainsi brutalement retour à l'envoyeur. La menace de la perte de l'illusion de la pauvre petite Françoise si fragile, c'était le risque de retrouver la détresse jusque-là masquée par le lien.

Encore une fois, la crise s'arrête aux portes du deuil : si un seul être venait à manquer, ce n'est pas tant que le monde se dépeuplerait, se viderait de sa substance, de son intérêt, avec un douloureux repli sur soi; c'est qu'il menacerait le narcissisme dans ses fondations mêmes. La perte serait en effet celle d'un autre dont la fonction est d'incarner le narcissisme à l'extérieur, d'assurer sa continuité, de pallier la carence d'un investissement du sujet par lui-même, comme la carence d'une représentation de soi internalisée suffisamment solide pour résister à la défaillance du lien amoureux (Frejaville, 1989). À la métaphore de la vague qui reflue, il convient de substituer celle de l'édifice qui s'écroule. Perdre l'autre est inconcevable quand il est le meilleur de soi-même (Bénézech, 1987). C'est la théorie des dominos. Toutes les pertes sont solidaires : la maison de campagne qu'il avait construite de ses mains, pour elle et les enfants, où ils avaient projeté de passer leur retraite; le travail auquel il s'était accroché pour qu'elle vive mieux... c'est l'ensemble de son projet existentiel qui tombe dans la trappe. Il ne peut concevoir de se consoler en demeurant un père pour ses enfants, un lien pour ses amis, un employé respecté pour son patron, et peut-être un jour, après les épreuves, un amant pour une autre femme. La perte est indivisible. Un seul être vous manque et tout s'effondre. C'est autre chose que désigne le poète. Lorsque tout est dépeuplé, que le monde se vide de sa substance, de tout ce qui nous lie à lui, que se produit un reflux douloureux, il reste un sujet en grande souffrance, mais un sujet tout de même. Quelque chose résiste à la douleur, au moins potentiellement. Il y a quelqu'un qui peut crier sa souffrance. Le temps fera son office. Ici, rien de tel. Tout se fissure. Plus rien ne tient.

Lorsque l'on pose la question au criminel passionnel au sujet d'une autre relation, qui aurait pu être consolatrice, il s'exclame avec des accents de protestation, choqué, qu'il n'a jamais envisagé d'en aimer une autre! Fils d'une seule mère, il sera l'homme d'une seule femme! Le drame qui se joue autour de l'unicité fait écho à la relation maternelle primaire, souvent marquée de traumatismes désorganisateur ou de carences affectives. Ce lien avec l'être aimé était d'autant plus unique « qu'elle n'était pas comme les autres ». Elle avait d'ailleurs été souvent élue après quelques déboires sentimentaux, pour son antinomie avec les précédentes. Avec elle, le risque était exclu. Le destin de Pénélope, c'est de rester indéfiniment fidèle à Ulysse. Fini les jeunes femmes volages et versatiles qui l'ont fait souffrir! Fini les déchirements et les atermoiements de sa jeunesse! Avec elle, c'était l'assurance d'une relation